



M Benjamin RAIGNEAU
Directeur des Ressources Humaines
2 place aux Etoiles
CS 70001
93 633 La Plaine St Denis Cedex

St Denis, le 22 Février 2018.

Monsieur le Directeur,

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Dans l'entreprise comme ailleurs, les inégalités professionnelles persistent, de même que les violences sexistes, verbales ou physiques, les injonctions normatives

L'accord signé « mixité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » reste quasiment sans effet et bien au-deçà de ce qu'on pouvait s'attendre.

Aussi nous demandons:

- Des mesures permettant l'égalité d'accès à tous les métiers.
- La mise en œuvre de mesures spécifiques permettant une véritable prise en compte de la parentalité dans le parcours professionnel et visant à réduire les écarts de salaire.
- La mise en œuvre d'un plan d'actions sur les stéréotypes.
- Le traitement rapide de tous les cas de discrimination et de harcèlement subit par des femmes, avec de véritables mesures de sécurisation.
- Des clauses contractuelles sur l'égalité avec les entreprises sous traitantes (le nettoyage par exemple).
- A revoir les critères de pénibilités permettant de prendre en compte les contraintes des métiers le taux de féminisation le plus élevé.

Ces différents points constituent des motifs de conflictualité.

C'est à ce titre que la Fédération SUD-Rail, conformément à l'article 4-2 du titre II du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous dépose une Demande de Concertation Immédiate.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail